


1 Identification de la substance / préparation et de la société
Buehler ProbeMet
Numero d'article: 20-3385-064

Utilisation:	Résine d'enrobage à chaud
Utilisation identifiée:	aucun
Mode d'action:	Voir l'information de produit.
Société:	Buehler GmbH In der Steele 2 D-40599 Düsseldorf / ALLEMAGNE Téléphone: 0800.89.73.71 Téléfax: 0800.88.05.27 Site internet: www.buehler.fr E-mail: info@buehler.fr
Téléphone en cas d'urgence:	0800.89.73.71 (réseau intra-Français seulement) +49 (0) 211 974100
Compétent:	Schroeder@chemiebuero.de

2 Dangers possibles

Dangers physico-chimiques:	Voir le chapitre 10.
Autres dangers:	aucun
Symbole de danger:	 Nocif
Phrases-R:	R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R 40: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R 52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3 Composition / Informations sur les composants

Conc. [%]	Substance
40 - 60	Cuivre CAS: 7440-50-8, EINECS/ELINCS: 231-159-6 EU-INDEX: ECB-Nr.: GHS/CLP: - EEC:
30 - < 50	Silice vitreuse CAS: 60676-86-0, EINECS/ELINCS: 262-373-8 EU-INDEX: ECB-Nr.: GHS/CLP: - EEC:
10 - < 15	Produit de réaction: Bisphénol-A-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) CAS: 25068-38-6, EINECS/ELINCS: 500-033-5 EU-INDEX: 603-074-00-8 ECB-Nr.: GHS/CLP: Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2, H319, H315, H317, H411 EEC: Xi-N, R36/38-51/53-43
1 - < 5	Trioxyde de diantimoine CAS: 1309-64-4, EINECS/ELINCS: 215-175-0 EU-INDEX: 051-005-00-X ECB-Nr.: GHS/CLP: - EEC: Xn, R40
1 - < 5	2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol CAS: 90-72-2, EINECS/ELINCS: 202-013-9 EU-INDEX: 603-069-00-0 ECB-Nr.: GHS/CLP: - EEC: Xn, R22-36/38

Commentaire relatif aux composants: Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.



4 Premiers secours

Indications générales:	Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Après inhalation:	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané:	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux:	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après ingestion:	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Indications pour le médecin:	Traiter les symptômes.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction approprié:	Dioxyde de carbone. Produits extincteurs en poudre. Mousse. Eau pulvérisée.
Agent d'extinction non approprié:	Jet d'eau.
Risque particulier dû à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion:	Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Indications complémentaires:	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de prudence relatives aux personnes:	Veiller à assurer une aération suffisante.
Mesures de protection de l'environnement:	Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Procédé de nettoyage:	Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7 Manipulation et stockage

Indications pour l'utilisation en toute sécurité:	Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:	Aucune mesure spéciale n'est pas nécessaire.
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Indications concernant les stockages en commun:	Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Données complémentaires concernant les conditions de stockage:	Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques: Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Composants possédants une valeur limite d'exposition: (FR)

Conc. [%]	Substance / VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition
40 - 60	Cuivre / - ppm, 0,2 mg/m ³ , fumées, 1mg/m ³ * poussières

Protection respiratoire: non applicable

Protection des mains: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374).

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

Protection des yeux: Lunettes de protection.

Protection corporelle: Vêtement de protection léger en matière plastique.

Mesures générales de protection: Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les poussières.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau.

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Mesures d'hygiène: Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement: non déterminé

9 Propriétés physiques et chimiques

Etat:	solide
Couleur:	cuivre
Odeur:	caractéristique
Valeur du pH:	non applicable
Valeur du pH [1%]:	non applicable
Point d'ébullition [°C]:	non déterminé
Point d'éclair [°C]:	204
Température d'inflammation [°C]:	non déterminé
Limite inférieure d'explosion:	non applicable
Limite supérieure d'explosion:	non applicable
Propriétés comburantes:	non
Pression de vapeur [kPa]:	non déterminé
Densité [g/ml]:	non déterminé
Densité de versement [kg/m³]:	non applicable
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]:	non déterminé
Viscosité:	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air:	non déterminé
Vitesse d'évaporation:	non déterminé
Point de fusion [°C]:	non déterminé
Auto-inflammation [°C]:	non déterminé
Temp. de décomposition [°C]:	non déterminé

10 Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses: Réagit au contact des bases (lessives).

Réagit au contact avec agents d'oxydation.

Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.



11 Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë:	non déterminé
Toxicité dermale aiguë:	non déterminé
Toxicité aiguë par inhalation:	non déterminé
Irritation oculaire:	non déterminé
Irritation primaire cutanée:	non déterminé
Sensibilisation:	non déterminé
Toxicité sub-aiguë:	non déterminé
Toxicité chronique:	non déterminé
Mutagénèse:	non déterminé
Toxicité sur la reproduction:	non déterminé
Cancérogénèse:	non déterminé
Expérience issue de la pratique:	aucun
Remarques générales:	Absence de données toxicologiques. La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.



12 Informations écotoxicologiques

Toxicité sur poissons:	non déterminé
Toxicité sur daphnies:	non déterminé
Comportement dans les compartiments de l'environnement:	non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration:	non déterminé
Toxicité sur bactéries:	non déterminé
Biodégradabilité:	non déterminé
DCO:	non déterminé
DBO 5:	non déterminé
AOX-remarque:	De part sa formulation, le produit contient un halogène lié organiquement.
2006/11/CE:	oui
Indications générales:	La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.

13 Considérations relatives à l'élimination


Produit:	Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.
Emballage non nettoyé:	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Catalogue européen des déchets (recommandé):	080409*

14 Informations relatives au transport

Classification selon ADR:	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Classification selon IMDG:	UN 3077 Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (contains Copper metal powder) 9 III MARINE POLLUTANT
- EMS	F-A, S-F
- Etiquettes de danger:	 
- IMDG LQ	5 kg
Classification selon IATA:	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"



15 Informations relatives à la réglementation

Scénario d'exposition:	non déterminé
Rapport sur la sécurité chimique:	non déterminé
Classification:	Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives communautaires.
Symbole de danger:	 Nocif
Contient:	Produit de réaction: Bisphénol-A-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) Trioxyde de diantimoine
Phrases-R:	R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R 40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R 52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrases-S:	S 22: Ne pas respirer les poussières. S 26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S 36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. S 35: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
Caractéristique particulière:	Contient des composés époxydiques. Observer les recommandations du fabricant.
PRESCRIPTIONS DE CEE:	1967/548 (2008/58, 30. ATP/ 31. ATP); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/EWG (2008/47/EG
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT:	ADR (2009); IMDG-Code (34. Amdt.); IATA-DGR (2010).
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Non déterminé.
Authorisation, TITRE VII:	non applicable
Restrictions, TITRE VIII:	non applicable

16 Autres données

Phrases-R (Chapitre 03):	R 22: Nocif en cas d'ingestion. R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R 40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. R 51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Mentions de danger (Chapitre 03):	H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Observer les restrictions d'emploi:	oui
VOC (1999/13/CE):	0 %

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Copyright: Chemiebüro®